



Bulletin d'information de la commune de Ligny-le-Châtel

SOMMAIRE

| | |
|--------------------------|-----------|
| Etat-Civil | p. 2 |
| Informations diverses | p. 3 et 4 |
| Conseil Municipal | p. 5 à 6 |
| Lotissement La Maladière | p. 7 |
| Communauté de Communes | p. 8 et 9 |
| La page des écoles | p.10 |
| A votre service | p.11 |
| Le coin des associations | p.12 à 16 |
| Histoire locale | p.16 |

Retrouvez ce bulletin ainsi que de nombreuses informations sur le site internet de la commune :

<https://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/>

Le mot du Maire

Lors de la cérémonie des Vœux de la municipalité du 12 janvier dernier, j'ai eu l'occasion de revenir sur les derniers investissements de 2017 : l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques ainsi que l'achat d'une nouvelle camionnette pour les services techniques.

2018 verra entre autres la concrétisation du projet de lotissement au lieu-dit « La Maladière ». Il nous est indispensable d'accueillir des nouveaux habitants pour garder nos classes d'école, attirer un nouveau médecin et voir se développer de nouveaux services. C'est un rouage vertueux que nous devons entraîner.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, au nom du conseil municipal et en mon nom, une très bonne année 2018. La réussite dans vos projets, du courage dans les épreuves mais surtout une bonne santé qui vous permette d'être heureux et serein.

DATES À RETENIR

| | |
|----------------------------------|---|
| Vendredi 9 février | Spectacle Maternelles (Sdf Ligny) |
| Samedi 17 février | Théâtre du Caribou (offert par la commune - Sdf Ligny) |
| Dimanche 18 février | Loto "Comité des fêtes" (Sdf Ligny) |
| Samedi 24 février | Choucroute, soirée dansante, "A.D.M.R" (Sdf Ligny) |
| Samedi 10 mars | Repas du C.C.A.S. |
| Samedi 31 mars | Soirée dansante costumée avec repas "Comité des fêtes" (Sdf Ligny) |
| Mars (date à définir) | Assemblée Générale du Club de l'Amitié |
| Dimanche 6 mai | Vide greniers du Comité des Fêtes |
| Juin (vendredi à définir) | Randonnée et barbecue du Vélorun (à la grange de Beauvais) |
| Dimanche 10 juin | Kermesse des écoles (Varennes) |
| Samedi 16 juin | Marche Gourmande du Comité des Fêtes |
| Vendredi 22 juin | Assemblée générale de l'A.S. Serein Foot (Pontigny) |
| Samedi 30 juin | Méchoui des Écoles (à Méré) |
| Dimanche 1 ^{er} juillet | Randonnée Pédestre "Les Amis du Patrimoine" |
| Vendredi 13 juillet | Feu d'artifice offert par la commune + bal gratuit (Noue-Marrou ou Sdf) |

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Du lundi au vendredi de 11h à 12h et de 15h à 18h sauf le lundi après-midi et le jeudi après-midi

Tél. 03.86.47.41.20 ● Fax 03.86.47.44.02 ● courriel : mairie.lignylechatel@wanadoo.fr

Site internet : mairie-ligny-le-chatel-89.fr

ETAT-CIVIL 2017

(JUILLET À DÉCEMBRE)

Naissances

Thays BLASI né le 30 juin
Benjamin, Bernard BEAU né le 2 juillet
Andréa DESCHAMPS né le 1^{er} août
Catéline PINTO née le 10 août 2017
Gabin, Pierre, Armand TERRIER né le 25 août
Lou-Anne, Clarisse CHARRET née le 26 août
Manon HUBERT née le 11 septembre
Adèle, Gisèle, Michèle FAVIN-GAUDEAU née le 17 septembre

Mariage

Christophe DELAHAYE et Frédérique, Nicole HENRY le 12 août

Décès

Luc SERRE

le 1^{er} juillet

| | |
|--|-----------------|
| Micheline, Françoise HUBERT veuve DUBOIS* | le 3 juillet |
| Nadège, Marie-Christine, Michèle PLACE | le 12 juillet |
| Marie-Louise GAUDIER épouse AGOGUÉ | le 23 juillet |
| Pierrick, Edouard, Louis LONGUÈVRE | le 24 juillet |
| Raymond, Louis BELIN | le 28 août |
| Gilles, André AUFRÈRE | le 8 septembre |
| Paulette POUSSARD vve BOURGUIGNON* | le 12 septembre |
| Jeannine, Eugénie BÉCASSEAU veuve PLAISIR | le 29 septembre |
| Ghislaine, Ginette CHARDON veuve DARLOT* | le 15 octobre |
| Jeanne Marie-Thérèse FOUQUEAU vve LEFRANC* | le 26 octobre |
| Ginette TREMBLAY veuve MILLOT | le 27 octobre |
| Antoinette LALOUE veuve BOUCHEREAU* | le 3 novembre |
| Raymond STINNAKRE* | le 12 novembre |
| Arnaldo BAPTISTA | le 3 décembre |
| Suzanne BUFERNE veuve PICOUET* | le 21 décembre |

* maison de retraite

LE PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

Qu'est-ce que le PACS ?

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe. Elles s'engagent à une vie commune ainsi qu'à une aide matérielle et une assistance réciproques. Les partenaires doivent rédiger une convention de PACS et la faire enregistrer par une personne habilitée (officier de l'état civil ou notaire).

Qui peut conclure un PACS ?

Toute personne majeure, juridiquement capable, célibataire et sans liens familiaux directs avec son futur conjoint peut conclure un PACS. Les personnes étrangères doivent avoir atteint l'âge de majorité fixé dans leur pays d'origine. Les personnes sous tutelle ou curatelle peuvent se passer sous certaines conditions.

Où faire enregistrer sa convention ?

Le lieu d'enregistrement dépend de la résidence commune fixée par les partenaires. Depuis le 1^{er} novembre 2017, les mairies sont compétentes pour l'enregistrement des PACS des personnes domiciliées dans la commune. Il est également possible de s'adresser à un notaire. Le dépôt du dossier et l'enregistrement de la convention se fait **exclusivement sur rendez-vous**. La présence simultanée des deux partenaires est obligatoire. L'enregistrement s'effectue, après vérification des pièces et sur présentation d'un dossier complet, devant un officier d'état civil, **uniquement** en présence des partenaires.

Comment rédiger votre convention ?

Elle doit être rédigée en un seul exemplaire en français, manuscrite ou dactylographiée et signée des deux partenaires. Vous pouvez utiliser la convention-type en ligne sur www.service-public.fr ou rédiger votre propre convention. Dans tous les cas, elle doit contenir les dispositions obligatoires relatives à l'aide matérielle, à l'assistance réciproque et au régime des biens retenu. Cette convention-type vous sera retournée dûment visée après enregistrement, aucune copie ne sera conservée en mairie.

Quelles sont les pièces à fournir ?

- la déclaration conjointe de conclusion de PACS dûment remplie, complétée et signée (cerfa n°15725*01)
- l'original de votre convention de PACS dûment remplie, datée et signée des deux partenaires : soit le cerfa n°15726-01 ou votre convention personnalisée
- l'original et la copie d'une pièce d'identité en cours de validité pour chaque partenaire
- un acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) pour les personnes nées en France ou de moins de 6 mois pour les personnes nées à l'étranger.

D'autres pièces sont à fournir : si une mention du Répertoire Civil (RC) figure sur votre acte de naissance, si vous êtes de nationalité étrangère, si vous êtes divorcées ou veuf(ve).

La convention de PACS peut être modifiée à tout moment. Il faudra alors en informer la personne habilitée qui a enregistré le PACS en joignant le formulaire correspondant, la convention modificative ainsi que les pièces justificatives.

Le PACS peut être dissous par décision conjointe des partenaires ou par décision unilatérale de l'un des deux. Il sera également dissous au mariage ainsi qu'au décès de l'un des partenaires.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

#Simplification

RAPPEL !

DU NOUVEAU POUR MES DÉMARCHES ! la carte d'identité

MODE D'EMPLOI

- 1  Je vais sur www.ants.gouv.fr
→ réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité
- 2  Je m'identifie sur France Connect ou je me crée un compte
- 3  Je remplis le formulaire en ligne
- 4  Je note bien le numéro de dossier car j'en aurai besoin en mairie
- 5  Je rassemble les pièces de mon dossier
- 6  Je me rends dans la mairie de mon choix équipée du dispositif de recueil
- 7  Je donne mon numéro de dossier et le complète avec mes empreintes digitales
- 8  Lorsque ma carte est disponible, je reçois un SMS
- 9  Je vais la retirer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande

demarches.interieur.gouv.fr

Depuis le 28 mars 2017, toute demande de carte d'identité (nouvelle ou renouvellement) se fait auprès d'une mairie équipée du matériel pour saisir les empreintes (Chablis, Saint-Florentin, Migennes, Tonnerre, Auxerre...)

Vous devez donc suivre la procédure décrite ci-dessus.

Le secrétariat de mairie reste à votre disposition pour cette démarche.

Un départ au service technique !

Après 25 années de service, Jean-Louis CHAMPEAUX a fait valoir ses droits à la retraite.

Cet agent polyvalent, couteau suisse pour certains, MacGyver pour les autres, peut désormais profiter de son temps pour sa famille ainsi que les enfants accueillis dans son foyer.

Entre deux balades en camping-car, il vous croisera sans doute sur son vélo, cadeau de départ des élus et de ses collègues.

Bonne retraite Jean-Louis !



Demander un devis en ligne, remplir un formulaire pour devenir bénévole ou déposer une candidature.

Pour plus d'infos et pour vous faciliter la vie au quotidien, n'hésitez pas à vous rendre sur : www.admr.org et laissez-vous guider !

Nous vous rappelons que l'ADMR s'adresse à tous : familles, célibataires, actifs, retraités, handicapés et qu'elle est le 1^{er} réseau français des services à la personne.

- ◆ Maintien à domicile des personnes fragilisées
- ◆ Aide aux familles (naissance, grossesse,...), aux personnes handicapées
- ◆ Ménage, repassage, entretien du linge,
- ◆ Préparation des repas, courses,
- ◆ Transports accompagnés,
- ◆ Garde d'enfants à domicile,
- ◆ Service de téléassistance FILIEN 24h/24 et 7j/7.

Tous les services de l'ADMR permettent une réduction d'impôts égale à 50 % des sommes restant à charge.

Maison des services ADMR - Permanence lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 16 heures
03 86 98 01 41 / mdsligny@admrligny.fede89.admr.org - autre contact : M. Pierre CHIAPINO au 03.86.47.58.25



L'assistante sociale

Madame ASTESANO Angélique,
Assistante Sociale de notre secteur,
assure une permanence à la Mairie de
Ligny-le-Châtel tous les jeudis matin.

Prendre rendez-vous
en téléphonant au
03.86.49.58.00.



Un outil au service du public et des acteurs de l'habitat pour répondre à toutes les questions sur le LOGEMENT.

Des informations sur les aspects juridiques, financiers, et fiscaux données gratuitement, et en toute indépendance.

Permanences en mairie

16 février - 20 avril - 15 juin

15h à 17h



03 86 72 16 16 - www.adil89.org - contact@adil89.org

3 nouveaux commerçants à Ligny-le-Châtel !



Au Coin Gourmand
Créateur de Pâtisseries et Apéritifs
Des spécialités maison à petit prix !
PIERRE Aymeric
07 85 87 58 80
aymeric_pierre@orange.fr

Nouveau à Lordonnois

Et du changement au salon de coiffure

Depuis le 1^{er} janvier, le salon de coiffure Créatif a changé de propriétaire : Pauline Richebourg l'a revendu à une de ses collaboratrices, Cindy Adam. Cindy rassure ses clients : « Amandine reste à mes côtés et je recrute actuellement une 2^{ème} collaboratrice... ». Leur gentillesse et leurs compétences seront toujours à votre service !



NOUVEAU FOOD TRUCK SUR
LIGNY-LE-CHÂTEL,
DEVANT LA MAIRIE



Tél : 07 69 47 82 03
RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE PAGE
fb.com/OPTTB

Horaires d'ouverture :
LE VENDREDI SOIR (en semaine paire)
DE 18h45 à 21h00
**BURGERS - SALADES - FRITES -
BOISSONS - DESSERTS
FAIT MAISON**

Au Point Couture
L'élégance pour tous



Broderie - Retouches
Mercerie - Confection

Tél. 03 86 31 01 71
9B Grande Rue - 89144 LIGNY LE CHÂTEL
aupointcouture@orange.fr
Au Point Couture

Horaires d'ouverture :
Du mardi au vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h30
Le samedi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30

La Croix-Rouge française vient à la rencontre des habitants de Ligny-le-Châtel.



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

La Croix-Rouge organise des campagnes de sensibilisation auprès du grand public.

Du 22 janvier au 17 février, les équipes de l'association se rendent au domicile des habitants de Ligny-le-Châtel pour leur présenter les actions menées par la Croix-Rouge française avec pour objectif de gagner de nouveaux soutiens réguliers.

Parfaitement identifiables grâce à un badge et une tenue aux couleurs de la Croix-Rouge, les équipes passent en porte-à-porte au domicile des habitants. Ils leur présentent les différentes activités de l'association avec pour objectif d'obtenir de nouveaux donateurs réguliers. Les personnes qui souhaitent participer rempliront un bulletin et s'engagent à donner 15 euros par mois par prélèvement automatique. Ces visites ne font en aucun cas l'objet d'une quête en espèce ou en chèque.

Aide alimentaire et vestimentaire, Samu social, lutte contre l'isolement des personnes âgées, halte répit détente Alzheimer, postes de secours, actions à l'international, soutien en milieu carcéral... Toujours reconnues, parfois aussi méconnues, les actions menées par la Croix-Rouge française au sein de ses 1 000 unités locales par ses 58 000 bénévoles sont multiples et très étendues.

La Croix-Rouge a plus que jamais besoin de la solidarité et de la générosité de tous pour pouvoir continuer à mener à bien ses missions auprès des plus fragiles. Les donateurs réguliers sont essentiels à la bonne marche de l'association : ils assurent des ressources pérennes, permettant une grande réactivité en cas d'urgence et la mise en place de programme de développement sur le long terme.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Vous trouverez dans cette rubrique les principaux points débattus lors des séances du Conseil Municipal. Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie ou sur le site internet : www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr

FINANCES

Séance du 11 juillet 2017

- ♦ Le Conseil **accepte un don de 70 €** reçu de la part des forains qui sont venus du 4 au 12 mars.
- ♦ Le Conseil décide d'**acquérir un véhicule neuf Renault Kangoo** essence auprès du concessionnaire SODIVA d'Auxerre par l'intermédiaire du garage Label Autos pour le prix de 13 447,75 € TTC suppléments et carte grise compris.
- ♦ Le Conseil adopte le principe de faire une proposition d'achat de deux parcelles d'une surface totale de 31 615 m² situées le long du bief, face au camping et demandera l'avis d'un conseiller municipal exploitant agricole absent aujourd'hui quant au prix.
- ♦ Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise SMT Pouget, la commune ne peut plus lui reverser la retenue de garantie. Le Conseil accepte de **comptabiliser la somme de 3 643,09 € H.T. en produit exceptionnel**.

PERSONNEL

- ♦ Afin de conserver un agent dont le contrat aidé arrive à terme, le Conseil décide de **créer un poste d'adjoint d'animation**, à temps non complet 20h par semaine à compter du 1^{er} septembre 2017.
- ♦ Afin de compenser l'absence de l'agent actuellement en arrêt et d'anticiper son départ en retraite, le Conseil décide de créer **un poste d'agent technique**, à temps complet, en contrat aidé CAE-CUI au 1^{er} août 2017
- ♦ Afin d'adapter la durée de travail du poste d'agent administratif chargé notamment des Finances aux besoins de la collectivité, le Conseil décide de **créer un poste d'adjoint administratif à 24 h** par semaine à compter du 1^{er} septembre.

TRAVAUX

Le Conseil **accepte plusieurs devis** : celui de M. Paulo GAHLO pour un montant de 2 550,50 € H.T. pour la reprise de l'enduit du mur et le changement des dessus de murs de l'école primaire (côté rue Guy Dupas) et celui de l'entreprise Jeanjean pour un montant de 2 526,98 € HT pour la réfection des douze paires de volets de l'ancienne maternelle.

DIVERS

Le Conseil renouvelle la mise à disposition d'une classe de l'ex-maternelle au profit de l'association Le porte Lanterne (atelier Théâtre).

FINANCES

Séance du 13 septembre 2017

- ♦ Le Conseil accepte de régler la note d'honoraires remise de M. BOTTE pour un montant de 9 173,74 € TTC relatif à l'élaboration d'un projet de transformation de l'ancienne école de Lordonnois en logement, auquel le Conseil n'a pas donné suite au vu du montant des travaux jugés trop importants.
- ♦ Subventions aux associations : Le Conseil accepte de verser le solde de 500 € au Comité de jumelage
- ♦ Suite à la dernière séance et après l'avis d'un conseiller municipal également exploitant agricole, le Conseil accepte de faire une proposition d'achat à 2 200 € l'hectare soit un prix de 6 955,30 € pour les deux terrains situés près du camping.

TRAVAUX

- ♦ Entretien de la voirie : Après consultation, le Conseil accepte l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 18 910,90 € T.T.C.
- ♦ Agrandissement du local technique : Le Conseil accepte le devis de l'entreprise NOGUES d'un montant de 29 916 € T.T.C.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE BASSIN DU SEREIN

Ce syndicat avait originellement pour objet de réaliser ou faire réaliser toute étude et/ou travaux relatifs à l'aménagement, la restauration et l'entretien des cours d'eau se situant sur le bassin versant du Serein.

Des lois récentes ont créé une nouvelle compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) et prévoient l'attribution automatique de celle-ci aux communes et à leurs Communautés de Communes à compter du 1^{er} janvier 2018. La loi leur offre également la possibilité d'exercer par anticipation cette nouvelle compétence.

Le comité syndical du Syndicat du Bassin du Serein a proposé la modification de ses statuts acceptant de se voir transférer par ses membres l'exercice de la compétence GEMAPI.

Le Conseil émet un avis favorable à la présente modification statutaire du Syndicat du Bassin du Serein.

DEMANDE DE PÉTANQUE LOISIRS POUR LA CRÉATION D'UN AUVENT

L'association Pétanque Loisirs Vallée du Serein relance sa demande du mois de février concernant le projet de création d'un auvent de 65 m² sur le terrain de boules. Le Conseil **ACCEPTÉ** le devis de la Scierie d'Hauterive pour 3 509,26 € pour la fourniture de tous les éléments nécessaires à la construction d'un auvent de 65 m². Le Maire contactera cette Scierie pour connaître le prix de la pose éventuelle par leurs soins.

Election des délégués du Conseil et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale

Séance du 19 octobre 2017

Le Conseil élit la liste « L'expérience d'une équipe au service de Ligny et de ses hameaux » : délégués titulaires : Chantal ROYER, Daniel HUGOT et Giselle PIATTI ; délégués suppléants : Jean-Pierre CAUSSARD, Ginette QUIVIGER et Christophe MATHIEU.

◆ Plusieurs nouveaux commerçants ambulants souhaitent s'installer régulièrement sur notre commune. Le Conseil fixe le **tarif de droit de place pour les commerçants ambulants** à 0,50 € par mètre linéaire avec branchement électrique et à 0,25 € par mètre linéaire sans branchement électrique.

◆ Le Conseil accepte le **renouvellement du bail contracté avec Orange** à compter du 11 juin 2020 pour une parcelle où l'opérateur a installé et exploite une antenne. Le nouveau loyer est fixé à 1 170 € indexé à 1%.

◆ **Subvention aux associations** : Le Conseil décide de verser le solde des subventions à l'AS Serein (950 €) et aux Tonic's girls (150 €)

◆ **Mise en vente de l'ancienne école de Lordonnois** : Le Conseil a décidé de vendre en un seul lot, le bien immobilier composé de l'ancienne école, du logement existant et des cours (séance du 11 avril). Suite à l'estimation de Me TOPIN, le Conseil décide de mettre en vente ce bien au prix de 80 000 € hors frais de notaire. Une solution de relogement sera cherchée pour l'actuelle locataire.

DISSOLUTION CCAS : En application de l'article L.123-4 du Code de l'Action et des Familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. En dessous de ce seuil, une loi récente le rend facultatif et permet au Conseil Municipal de le dissoudre. Le budget du CCAS serait alors intégré dans celui de la commune et son patrimoine deviendrait communal. **Le Conseil décide de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2017.** Un Comité Consultatif sera créé pour émettre un avis sur les actions communales d'ordre social.

FINANCES

Séance du 21 novembre 2017

◆ **Subventions aux associations** : Le Conseil décide d'attribuer une subvention de 70 € au Tennis de table de Varennes, au vu du nombre de licenciés linéaires et une subvention de 100 € à l'ADAVIRS (Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales et à la Réinsertion Sociale).

◆ Le Conseil fixe le **tarif de droit de place pour les forains ambulants** à 15 € les deux premiers jours + 2 € par jour supplémentaire, comprenant le droit de place, l'eau et l'électricité.

PERSONNEL

◆ Le Conseil décide d'**augmenter le temps de travail hebdomadaire de l'agent chargée du restaurant scolaire** de 1 heure, à compter du 1^{er} janvier 2018, en raison de l'augmentation des effectifs de la cantine.

◆ Le contrat aidé à 20h /semaine de l'une des agents arrive à terme. Toutefois, pour 9h / semaine, il est nécessaire de la remplacer au restaurant scolaire. Le Conseil décide de confier cette mission à la gérante de l'Agence Postale pour 7h / semaine

TRAVAUX

Le Conseil décide de retenir, pour la **réfection de l'enduit et des dessus du mur du presbytère**, le devis de l'entreprise IOAN pour un montant de 15 041,25 € H.T. Il accepte également les devis de la Scierie d'Hauterive pour la **fourniture de l'auvent** (3 091,88 H.T.) et pour la pose (1 420,00 € H.T.) et ce, sous réserve de l'accord du permis de construire à déposer.

ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du **marché 2018 d'entretien des réseaux**, et comme la Loi le permet pour les marchés inférieurs à 25 000 € H.T., le Conseil décide de demander un devis à l'actuel prestataire sur la base d'un bordereau de quantités qui lui sera fourni par la commune.

URBANISME

La **taxe d'aménagement** s'applique à toute création de surface de plancher et permet à la commune de financer les travaux nécessaires sur les différents réseaux. Le Conseil décide de modifier le taux de plusieurs secteurs (le détail est disponible en mairie).

Le Conseil accepte également la remise gracieuse sur deux permis et décide d'appliquer le taux 2018 de 2 % à ces deux permis.

FINANCES

Séance du 19 décembre 2017

◆ **Subventions aux associations** : Le Conseil décide d'attribuer 150 € aux Tonic's girls, 350 € au Comité des Fêtes et 950 € à l'A.S. Serein ainsi qu'une subvention de 95 € au Centre de Formation des Apprentis du bâtiment.

◆ **Liquidation Association Foncière de Remembrement (AFR) de Pontigny : frais notariés à payer**

L'AFR de Pontigny a été liquidée et deux chemins ont été rétrocédés à la commune de Ligny-le-Châtel. Le Conseil accepte de payer les frais notariés pour 171,33 €

◆ **Indemnités du Trésorier** : Le Conseil décide de payer l'indemnité de conseil 2017 pour un montant de 638,36 € bruts.

◆ **Location d'un local à l'ancienne maternelle** : Le Conseil décide de louer à un pâtissier à domicile de Lordonnois, le local situé dans l'ancienne école maternelle, pour stockage de matériel, pour 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2018 pour un loyer de 30 € / mois.

PERSONNEL

Le Conseil décide : de permettre la promotion de tous les agents promouvables en 2018 et soumet cette décision au Comité Paritaire, de créer trois postes suite à l'avancement de grade de trois agents (administratif, technique et ATSEM), de reconduire pour 2018, le régime indemnitaire voté le 30 mai 2017.

ASSAINISSEMENT

◆ **Entretien des réseaux d'assainissement** : Le Conseil accepte la proposition de l'entreprise BERTRAND pour un montant annuel de 4 633 € H.T. soit 5 559,60 € T.T.C.

Le Conseil soutient la motion de l'Association des Maires Ruraux pour une Loi-cadre « communes et ruralité »

LOTISSEMENT LA MALADIÈRE



La mairie reçoit régulièrement des demandes de personnes qui recherchent un terrain constructible sur le bourg. Afin de pouvoir répondre à ces demandes et d'accueillir de nouvelles familles, le Conseil Municipal a projeté la création d'un lotissement au lieu-dit La Maladière.

Une étude de faisabilité a été réalisée par le bureau d'études ECMO et plusieurs propositions d'aménagements ont été présentées aux élus.

Le Conseil a décidé de concrétiser ce projet avec une première phase sur le terrain communal et une éventuelle seconde phase si une transaction est conclue avec les propriétaires de la parcelle voisine.

Un budget annexe a été établi pour prévoir et enregistrer, de manière transparente, toutes les dépenses liées à cette opération ainsi que les recettes de la vente des lots.

**La première phase verra donc
la viabilisation de 8 parcelles.**

**Chaque lot mesurera entre 520 et 730 m²
et le prix de vente a été fixé à 46 € /m².**

**Si vous êtes intéressés par l'acquisition d'un lot à bâtir,
vous pouvez vous adresser en mairie.**



Les extraits des compte-rendu des Conseils Communautaires sont désormais remplacés par une synthèse des décisions prises.

CCCVT = Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs

CCECY = Communauté de Communes Entre Cure et Yonne

Ecole de Musique et de Danse

Mise à disposition des enseignants : L'organisme Yonne Arts Vivants qui mettait ses enseignants à disposition a été dissous. Les collectivités bénéficiaires, dont la Communauté de Communes, ont décidé de créer un syndicat mixte. Les statuts ont été adoptés par arrêté préfectoral.

Les tarifs 2017-2018 ont été harmonisés et le **règlement intérieur** adopté.

Mise à disposition des locaux : pour permettre à des associations culturelles d'occuper les locaux des écoles de musique, une convention-type est rédigée. Pour les associations extérieures à la CCCVT, le tarif sera de 7,15 € / h.

Gestion des Déchets

Ramassage des ordures ménagères : La Communauté a investi dans un nouveau camion de ramassage et a embauché un nouveau chauffeur. Tout le territoire est désormais desservi par le service communautaire (l'ex-Chablisien était encore collecté par une entreprise prestataire) et les camions sont équipés de GPS.

| Taxe Ordures Ménagères | Taux 2017 | Taux 2018 |
|------------------------------|----------------|----------------|
| Chablis | 15,00 % | 15,00 % |
| Ex-Chablisien (hors Chablis) | 15,00 % | 14,00 % |
| Ex- Vallée du Serein | 12,00 % | 13,00 % |
| Ex-Cure-Et-Yonne | 13,38 % | 13,38 % |

Déchetteries : des travaux de modernisation et de mise aux normes (déchetteries de Chablis et Vermenton) sont programmés pour 631 636 € H.T. et une subvention (DETR) sollicitée. Le bureau d'étude TECTA est désigné maître d'œuvre pour 56 535 € H.T.

Un règlement intérieur a également été élaboré.

Marchés de prestations : deux contrats sont signés pour la collecte des Points d'Apport Volontaire (avec la COVED) et pour la collecte et le traitement des déchets ménagers résiduels (avec la SITA pour l'ex-CCECY et SOREPAR pour l'ex-CCPC).

Assainissement

Compétence : à compter du 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes exerce la compétence en lieu et place des communes ou des syndicats. La CCECY exerçait déjà cette compétence et à ce titre, la Communauté demande une subvention à l'Agence de l'Eau pour le plan d'épandage de Cravant. Elle engage également un diagnostic des réseaux d'assainissement d'Accolay, rendu obligatoire dans le cadre du financement de la réhabilitation de la station d'épuration.

Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs

2 rue du Serein—89000 CHABLIS

03.86.18.91.16

Administration générale

Locaux : Les services administratifs sont désormais installés rue du Serein, à Chablis (face au magasin Delingette). Ces locaux sont loués à Blasons de Bourgogne. Les locaux administratifs de l'ex-CCECY sont restitués à la commune de Vermenton.

Personnel : une indemnité de mobilité est créée, deux postes administratifs sont créés pour l'avancement d'agents ainsi qu'un poste en CDD

Une parcelle de la zone d'activités des Violettes à Chablis a été vendue.

Extrascolaire

Centres de loisirs : les tarifs ont été adoptés.

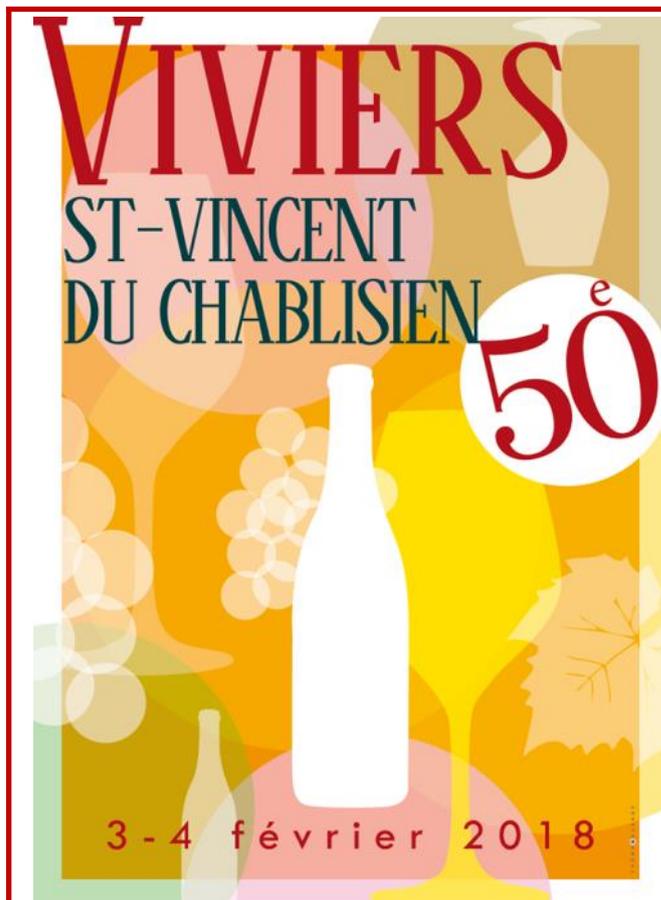
Il a été décidé de mutualisé le service comptable des cantines scolaires et des accueils périscolaires.

Transport extrascolaire : des circuits desservant gratuitement toutes les communes jusqu'à leur centre de loisirs respectif vont être mis en place pour une période d'essai des vacances d'hiver aux grandes vacances incluses).

Santé

Maisons de Santé de Vermenton : une convention est signée avec un médecin généraliste qui s'y installe.

Maison de Santé de Chablis : le contrat d'assurances dommages-ouvrages est signé. Les travaux avancent.



Compétences de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2018

Le Conseil Communautaire a adopté, lors de la séance du 11 octobre 2017, les compétences suivantes :

Compétences obligatoires

1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE :

- a) Schéma directeur d'aménagement et toutes études intéressant plus d'une commune en matière d'aménagement de l'espace, de patrimoine historique et paysager, ou encore d'urbanisme
- b) Elaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).
- c) Aide au montage d'opérations et à la réalisation d'acquisitions foncières à la demande des communes, suivant un règlement défini par le conseil communautaire

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- a) Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT
- b) Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique (à l'exception des ports)
- c) Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- d) Promotion et action de développement touristique, dont création d'offices de tourisme et vente de produits touristiques

3. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) (*adhésion et participation aux structures compétentes : Syndicats de bassin du Serein, de l'Armançon, de l'Yonne et Parc du Morvan*)

4. AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET DES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS

5. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Compétences optionnelles

1. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ECHEANT DANS LE CADRE DE SCHEMAS DEPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

2. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

3. ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE (*Secteur de la Santé (maisons de santé) et politique éducative territoriale (accueil périscolaire, centre de loisirs, crèches...)*)

4. CREATION, AMENAGEMENT, ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE (*voirie desservant les équipements communautaires : déchetteries, centre de loisirs, zones d'activités...)*

5. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (*écoles de musique et de danse, écoles multisports...)*

6. CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

7. ASSAINISSEMENT (*schéma directeur d'assainissement, assainissement collectif et contrôle des assainissements individuels*)

Compétences facultatives

1. AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit

2. SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE

- a) Mesures favorisant les actions sociales, culturelles, sportives et éducatives intéressant plus d'une commune
- b) Subvention aux associations reconnues d'intérêt communautaire selon le règlement d'attribution des subventions

3. TRANSPORT SCOLAIRE ET A LA DEMANDE

Mise en place et gestion d'un système de transports collectifs, scolaires (Autorité Organisatrice de Transport de second rang) ou non, intéressant plus d'une commune

4. GESTION ET MODERNISATION D'UNE FOURRIERE ANIMALE (*adhésion et participation au Syndicat Mixte de la Fourrière de Centre Yonne située à Branches*)

5. AMENAGEMENT ET SURVEILLANCE DE ZONES DE BAINADES SURVEILLEES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

6. TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE POUR LE COMPTE DES COMMUNES ET DES SYNDICATS

7. ITINERAIRE DE RANDONNEE : Elaboration d'un schéma communautaire des sentiers de randonnées



Spectacles de Noël présentés le 15 décembre 2017 (salle des fêtes de Varennes) et le 22 décembre 2017 (salle des fêtes de Ligny-le-Châtel).

Journée à Auxerre : Séance au cinéma, promenade dans les rues, visite du marché puis de l'exposition au muséum sur le thème des fossiles.



Passage du Père Noël dans l'école des petits...



Visite de l'exposition des automnales de Pontigny.



Participation au cross du collège (Bravo Joséphine !) ainsi qu'au cross de l'Yonne Républicaine où nous avons terminé 2^{ème} au challenge des écoles (chèque de 150€).

A VOTRE SERVICE

Bibliothèque Municipale



STOP AUX ÉCRANS !!
je me (re)mets à lire !!



Pour une cotisation annuelle de 5 euros, vous pouvez emprunter simultanément 3 ouvrages parmi des romans, des bandes dessinées, des documentaires, des livres pratiques... Il y en a pour tous les goûts et tous les âges !

Les bibliothécaires vous accueillent et vous orientent

le lundi de 17h à 19h, le mercredi de 14h à 17h et le vendredi de 17h à 19h.

La bibliothèque dispose d'un site internet où vous pouvez consulter l'ensemble des ouvrages disponibles sur place : <http://ligny-le-chatel.bibli.fr/opac/>



Camping de la Noue Marrou

La saison 2017 a été fleurissante !

Grâce notamment à un article illustré dans un magazine Hollandais spécialisé dans le caravanning, la fréquentation a fortement augmenté : + 33 % ! (3 851 nuitées en 2017 contre 2 886 en 2016) alors que l'augmentation moyenne en Bourgogne est de 11,8 %.

La fréquentation du Camping de la Noue Marrou se caractérise par une clientèle très majoritairement étrangère (80,3 % des nuitées) et une durée moyenne de séjour de plus de 3 jours. Il s'agit par ailleurs de clients plutôt âgés et fidèles puisque nombre d'entre eux reviennent tous les ans.

Nicolas reviendra dès le 15 avril pour une nouvelle saison.

Agence postale



SERVICES POSTAUX :

- Tout affranchissement manuel (lettres et colis ordinaires),
- Vente de timbres courants et fantaisie et de carnets d'autocollants,
- Planche de timbres supérieurs et envoi à l'international,
- Vente d'enveloppes et Prêt-à-Poster,
- Emballages Colissimo M et L (en option format bouteille, XL et S),
- Dépôt des objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée),
- Retrait des lettres et colis en instance hors Poste Restante, valeur déclarée et Chronopost,
- Dépôt des procurations courrier,
- Contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition.

SERVICES FINANCIERS ET PRESTATIONS ASSOCIEES :

- Retrait d'espèces sur Compte Courant Postal (CCP), Postépargne ou Livret d'épargne (maxi 350 euros par période de 7 jours),
- Paiement de mandat-cash, (maxi 350 euros par opération)
- Transmission au bureau centre :
 - * des demandes de services liées aux CCP,
 - * des demandes d'émission de mandat-cash (maxi 350 euros),
 - * des procurations liées aux services financiers,
 - * des versements d'espèces sur CCP, Postépargne ou livret d'épargne, (maxi 350 euros par période de 7 jours)

La confidentialité des opérations est garantie car l'agent n'a pas directement accès aux comptes des "clients"

Lundi au vendredi 14h30 à 18h30

Professionnels de Santé

Médecin généraliste hors maison de santé :

Dr Dominique COMTE 03.86.47.53.26

À la Maison de Santé, avenue de Chablis :

Médecins généralistes :

Dr Bertrand DUPUIS 03.86.47.43.20

Dr Vincent CAMUSAT 03.86.47.48.19

Ostéopathe :

Bérangère PINSON 07.70.11.56.66

Masseur-Kinésithérapeute :

Vanessa DESJEUX-BENEDETTI 03.86.47.26.49

Infirmières :

Sylviane LIABEUF 03.86.98.03.14 ou 06.72.19.09.83

Emmanuelle MAITROT ou Céline MENISSIER
03.86.51.07.24 ou 06.88.24.79.16

Sage-femme (mercredi après-midi sur RV) :

Isabelle POITRAT-DAUVISSAT 03.86.51.36.89

Pédicure-Podologue :

Benjamin METAYER 03.86.43.00.71

Diététicienne-Nutritionniste (mardi après-midi sur RV) :

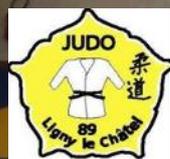
Mailys SANCHEZ 06.82.17.22.84

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Page 12 : Judo, Tonics girl, Vélorun,
Page 13 : Ligny Pétanque, La Vandoise du Serein
Page 14 : AS Serein, Jumelage Ligny/Riol, Amis du Patrimoine,
Page 15 : Club de l'Amitié, Atelier théâtre, Club de poker
Page 16 : ADMR

JUDO CLUB

LIGNY-LE-CHATEL



Renseignements : au 06.77.80.44.88
E-mail : Judo-club.ligny@laposte.net
Site: <http://judoclub-ligny.clubeo.com/>
<https://fr-fr.facebook.com/.../Judoclub-Ligny-le-chatel>

Les membres du comité Directeur, le Président, l'éducateur sportif Philippe Thomas vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018

Enseignant diplômé d'état

THOMAS Philippe
Ceinture Noire 6 Dan
Arbitre national

Comme tous les ans le Club organise pendant les vacances scolaires des stages de judo

Taiso

Jeudi 19 Octobre, le club recevait des pratiquants de Taiso des clubs de Tonnerre, Chablis, Noyers, Saint-Florentin et Hery au dojo de Ligny venus nous rejoindre sur le tapis, partager "nos souffrances du jeudi soir" ! La soirée s'est terminée dans la bonne humeur autour du verre de l'amitié et d'un casse-croûte (vive le sport !).

JUDO

Dès le début de la saison les rencontres et compétitions reprennent pour nos judokas. Une douzaine d'enfants ont participé le 26 novembre à l'Interclub de Saint-Florentin. Accompagnés par leur professeur Philippe Thomas, ils ont reçu, qui un diplôme, qui une médaille les récompensant de leur présence et de leurs prestations sur le tapis.

Dans le critérium de l'Yonne individuel Benjamins - phase 1/2 à Paron ce dimanche 17 Décembre 2017, **Maé Vallet** est sorti 2^{ème} de sa poule (sur 18 combattants) et a terminé 3^{ème} dans le tableau final (sur 12 judokas).

Dans la coupe de l'Yonne individuelle minimes - phase 1/2 à Paron ce même dimanche : **Enola Goufier** a fini 2^{ème} de sa poule.

Félicitations à Enola et Maé

Tonic's girls

Les cours ont repris au gymnase :

- Baby-gym (3 à 6 ans), le mercredi de 17h à 17h45 (sauf vacances scolaires)
- la gym d'entretien le mercredi soir de 19h30 à 20h30
- la gym douce le mardi matin de 11h à 12h au dojo de Ligny

Les inscriptions se font sur place auprès des membres du bureau.

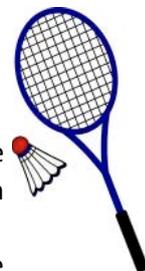
Les cours sont donnés par 2 éducateurs de Profession Sport Yonne.

Personnes à contacter :

Mme Pascaline FREYERMUTH au 03.86.47.53.19
Mme Martine CHENAL au 03.86.47.49.44
Mme Nadia MARSHALL au 03.86.47.54.52.



Velorun



Nos activités régulières continuent :

- une vingtaine de badistes se retrouvent au gymnase les lundi de 18h à 20 h et le vendredi de 17h à 18h30.
- les joggeurs courent le dimanche matin. RV à 9h au gymnase.

Comme l'an passé, une randonnée sera organisée un vendredi soir du mois de juin. Les marcheurs partiront de la Grange de Beauvais où l'arrivée sera suivie d'un barbecue.

Pour tout renseignement, contactez Thierry CHENAL au 06.19.82.32.82

LIGNY Pétanque



Depuis novembre, l'association est affiliée à la fédération française de pétanque. En effet dans la catégorie loisirs, nous ne participons qu'aux concours sauvages.

Une bonne partie de nos vétérans souhaitait concourir dans les compétitions officielles (championnats départementaux, coupe de France, etc.). Nous avons donc décidé de nous affilier à la FFP, ce qui entraîne, pour ceux qui font ce choix, l'obligation de prendre une licence officielle. Actuellement, une vingtaine de nos adhérents dont le doyen, Robert Blondelle, a franchi le pas et la porte est ouverte à tous les intéressés, quel que soit leur âge. Nous avons évidemment gardé la section loisirs pour les autres.



Autour du président, assis au centre, le bureau et les membres de la nouvelle association

L'association s'appelle désormais « Ligny Pétanque ». Son bureau se compose de Jean-Luc Prot, président sortant réélu, Annie Basile, trésorière, et Arnaud Dufour, secrétaire. Pour tous les pétanqueurs, les entraînements reprendront en février au boulodrome de la Noue Marrou et, déjà, un concours officiel vétéran est prévu début 2018. La date n'est pas définitivement fixée.

A l'honneur

En marge de la soirée choucroute du 21 octobre, le président Jean-Luc Prot n'a pas manqué de rappeler les bons résultats du club et notamment ceux de la triplette Tonio Pinto-Claude Raymond-Dominique Noël qui s'est distinguée en terminant à la 3^{ème} place du championnat



de France « Génération en mouvement » qui se tenait à Port Barcarès et réunissait 80 équipes.

Dominique Noël,

Claude Raymond et Tonio Pinto

Contact : Jean-Luc Prot, tél. 06.29.28.05.12

Société de pêche

La Vandoise du Serein

Parcours de 23 km sur le Serein de La Chapelle-Vaupelteigne à Hauterive



L'assemblée générale a lieu le samedi 20 janvier à 17 h à Pontigny à la salle de la Forêt.

Les permis de pêche seront distribués par : LME à Seignelay, Le Panier sympa à Pontigny, Le Carrefour Contact à Ligny-le-Château, Le Proxi marché à Maligny.

Vous pouvez également les télécharger vous-même sur le site (www.cartedepeche.fr). N'oubliez pas de prendre votre permis au nom de l'AAPPMA « La Vandoise du Serein ».



Nous procéderons à deux lâchers de truites (le premier à l'ouverture de la truite, le second à l'ouverture du brochet) et un lâcher de poissons blancs. Les dates exactes seront déterminées en fonction des hauteurs d'eau, et les quantités en fonction du nombre de permis vendus.

En 2017, nous avons réalisé de nombreux passages de clôture pour faciliter l'accès à la rivière aux pêcheurs et ainsi éviter des dégradations aux clôtures (les actes d'incivilités sont hélas encore trop nombreux).

A noter : notre repas de la pêche le dimanche 10 juin à la salle des fêtes d'Héry.

Nous renouvelons l'encadrement de jeunes :

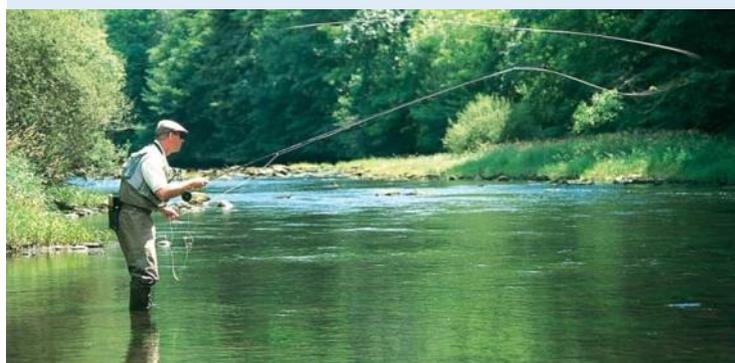
- des centres de loisirs de Pontigny et d'Héry
- de la classe scolaire de Varennes (à l'étang Davey Bickford de Rouvray)
- des écoles de Maligny à l'étang Vocoret de Chablis

Le Bureau de la Vandoise du Serein souhaite une bonne année de pêche 2018 à ses adhérents.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement ou pour venir essayer (une carte de pêche à la journée est proposée).

AAPPMA La Vandoise du Serein

Président : Jean-Louis CUNAUT - 03.86.47.48.90





A S S E R E I N

Pour la saison 2017/2018, le club rassemblait au 31 décembre 2017, 142 licenciés répartis ainsi : 17 enfants en U7/U9, 9 en U11, 11 en U13, 10 en U15, 15 en U17, 4 en U19, 50 séniors/vétérans, 14 féminines séniors, 10 dirigeants, 1 dirigeante et 1 éducateur fédéral.

Comme annoncé en assemblée générale en juin, nous avons pu engager une équipe féminine seniors disputant le championnat à 8 et 1 équipe en vétérans inscrite au challenge de la convivialité (à 8 ou à 11 selon les effectifs).

Nous regrettons le départ de notre arbitre, ce qui contraint à en recruter un nouveau, puisqu'il s'agit d'une obligation.

Pour les autres équipes, la saison a repris sans changement : les U17 jouent en entente avec Chablis et Neuvy, les U15 avec Neuvy, Chablis et Varennes, les U13 avec Chablis et les féminines avec Varennes.

Cela représente beaucoup d'équipes pour seulement deux terrains (un à Ligny, l'autre à Pontigny) où se déroulent à

la fois les entrainements et les matches.

Heureusement qu'en cette période hivernale et pluvieuse, nous pouvons disposer du gymnase de Ligny. A quand un terrain synthétique ?

Les résultats à mi-saison sont corrects pour les jeunes mais inférieurs aux prévisions pour les séniors. Il reste encore 5 mois pour se relancer.

Le Président Fabrice LEFEVRE reste à l'écoute de tous, le contacter au 06.03.04.10.45.



JUMELAGE Ligny / Riol



Riol

Pour la 27^{ème} année consécutive, les habitants de Ligny et ceux de Riol, en Allemagne, auront l'occasion d'entretenir le fort lien d'amitié.



Après avoir accueilli nos amis allemands en 2017 et selon la traditionnelle règle de l'alternance, nous nous rendrons chez eux le week-end des 2 et 3 juin.

Si vous souhaitez vous joindre à nous, n'hésitez à contacter Pierre JOVIGNOT.

LES AMIS DU PATRIMOINE

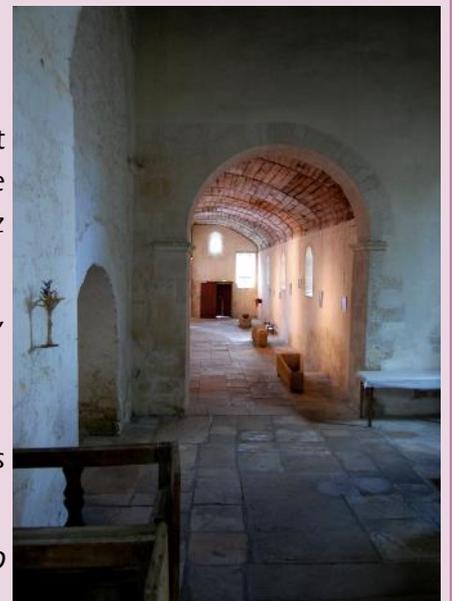
Comme chaque année, nos dames ouvriront l'église, elles vous y accueilleront du 30 juin au 16 septembre de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00 pour une visite libre. M. AGOGUÉ et Mme TRAPPET exposeront leurs peintures. Venez prendre le frais et admirez leurs talents !

Des travaux d'entretien seront réalisés sur le petit patrimoine (calvaires, lavoirs...) en fonction des besoins et de la main d'œuvre !

Notre traditionnelle randonnée aura lieu le Dimanche 1^{er} juillet.

L'association est à la recherche de bénévoles, si vous avez un peu de temps n'hésitez pas à nous rejoindre.

Le président, Jean-Pierre CAUSSARD





Club de l'amitié

Le Club a repris ses activités pour l'année nouvelle. Nous nous retrouvons dans l'ancien réfectoire scolaire, sous la salle des fêtes, tous les jeudis après-midi de 14h à 18h. Chacun peut venir et repartir librement et participer aux activités de son choix : jeux de cartes ou de société, couture créative, etc. Un goûter est offert dans une ambiance toujours conviviale.

Notre exposition qui a eu lieu le dimanche 26 novembre à la salle des fêtes a été une grande réussite. Une belle journée dans la joie et la bonne humeur ! Merci de nous encourager !

Nous vous attendons nombreux lors de notre assemblée générale qui aura lieu en mars.

Si vous souhaitez nous rejoindre, contactez la Présidente Odette PERRET au 03.86.47.48.32



Atelier théâtre

L'atelier théâtre de Ligny compte cette année 24 jeunes de 6 à 14 ans très motivés et enthousiastes. Le groupe du matin qui accueille les plus jeunes prépare une adaptation de "Pinocchio". Le groupe de l'après-midi jouera une pièce policière. Tous les enfants sont très motivés et s'emploient eux-mêmes à la création des décors, de leurs costumes, à l'apprentissage de leur texte et aux idées de mise en scène. Certains ont même le projet d'écrire une pièce. Ils peuvent ainsi se découvrir des talents en dehors de celui de jouer : bricoleur, styliste, metteur en scène, auteur, décorateur, etc. Nous essaierons, comme l'année dernière, de jouer ces pièces fin juin devant les parents, la famille et toute personne intéressée afin que le travail des jeunes comédiens soit récompensé à la hauteur de leurs efforts. Il est encore temps pour les retardataires ou les indécis de rejoindre l'un des deux groupes s'ils le souhaitent. Les répétitions s'effectuent à l'ancienne maternelle, salle gracieusement prêtée par la Mairie, les mercredis de 10h30 à 12 heures, puis de 17h30 à 19 heures. *Emmanuelle Hahn, metteur en scène-06.14.93.27.79*



Club de Poker

Un club s'est créé en ce début d'année avec la volonté de jouer dans une ambiance conviviale et sans enjeu.



Les parties auront lieu le vendredi à 20h30 à la salle annexe de la mairie (parking grande rue). Pour tout renseignement, contactez Monsieur Freitas au 06.79.35.32.81

Nous vous rappelons que notre commune accueille également les **activités de clubs voisins** :

◆ Le **Tennis**-club de Maligny qui pratique au gymnase pendant l'hiver, le jeudi de 17h30 à 18 h30

➔ Contact : Luc NOLET au 03 86 47 48 99 ou 06 51 52 68 77

◆ L'association Highway6 de Monéteau vous propose des cours de **Country** à la salle des fêtes, le jeudi de 19h à 20h

➔ Contact : Jannick CHAMPEAUX au 06 11 20 90 01

◆ Le **Tennis de Table** de Varennes est présent au gymnase le mercredi de 20h30 à 22h30

➔ Contact : Francis PARENT au 03 86 47 52 76 ou 07 88 38 45 27

Vous avez entre 16 et 25 ans ?

DEVENEZ VOLONTAIRE DU SERVICE CIVIQUE

Les sapeurs-pompiers de l'Yonne engagent 10 volontaires à partir du 2 avril 2018





Missions : participer aux missions de secours à personne et aux actions de développement du volontariat

Conditions : avoir entre 16 et 25 ans et habiter dans l'Yonne

Formation : 5 semaines (secourisme et incendie)

Durée : 8 mois, 24 h/semaine

Plus d'informations par téléphone au 03.86.94.44.18

 Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne

www.sdis89.fr

Service à la personne...

L'objectif de l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Ligny-le Châtel et ses environs est de faciliter le maintien des personnes âgées à leur domicile et d'améliorer leur vie au quotidien. Il est également d'aider les familles, avec ou sans enfant, dans les actes de la vie de tous les jours. Il est, plus largement, d'aider les personnes, seules ou en couples, quelque soit leur âge, à conserver leur autonomie...

...et convivialité

Pour la vingtaine de bénévoles qui assurent le fonctionnement de l'association, elle tient également une place importante car elle permet de maintenir les liens entre les salariés, les bénévoles et les bénéficiaires, le fameux triangle d'or de l'ADMR... Elle se traduit par trois actions d'envergure qui sont « la soirée choucroute », « la journée fleurs », et « les colis de Noël » ainsi que « la semaine bleue » organisée en parfaite harmonie avec les communes de l'ancien canton de Ligny...



...Colis de Noël...

Cette année, ils concernent quelques 90 clients, tous bénéficiaires des services de l'ADMR, soit au titre des personnes âgées, soit à celui des familles. Chacun a reçu un colis complet, chargé de douceurs et d'affections, ou une grosse boîte de chocolats... Jeudi 14 décembre, une dizaine de bénévoles s'est réunie à la Maison des services, dans la bonne humeur, pour préparer les colis qui ont ensuite été distribués par les salariées...Un moment privilégié de rencontre et de partage apprécié par tous !

En savoir plus sur les services proposés par l'A.D.M.R., voir l'encart page 2.

HISTOIRE LOCALE

*Rue Reine-de-Sicile, rue de l'Etang-de-la-Reine, Rue Notre-Dame, Rue de la Vicomté, les noms de ces rues se rapportent à un personnage illustre de notre Histoire : **Marguerite de Bourgogne.***

Marguerite est née en 1247 et passa les premières années de sa vie à la cour de Hugues IV, Duc de Bourgogne. Elle fut éduquée à l'abbaye de Fontevault (en Anjou) où elle acquit une vraie et solide piété qui fit d'elle l'une des princesses les plus accomplies de son siècle. Devenue Reine de Naples et de Sicile, elle usa de toute son influence pour "adoucir les mesures acerbes qui rendaient les français odieux". Elle s'installa à Tonnerre et sa vie ne fut plus qu'une suite de bonnes œuvres et de dévouement à autrui.

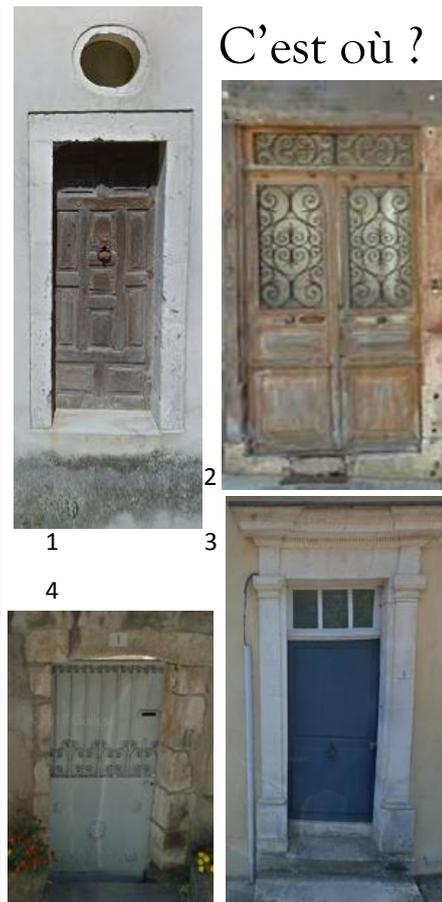
Même si au regard de l'histoire, Marguerite de Bourgogne reste un personnage anecdotique, son action dans le vicomté de Ligny fut importante. Elle y fonda notamment la Maison-Dieu (hospice et léproserie Saint Antoine). Une rue, la rue Reine de Sicile, a été baptisée en son hommage et on peut y voir une maison dite "de Marguerite de Bourgogne" où, paraît-il, elle demeura épisodiquement.

Statue Marguerite de Bourgogne-Tonnerre

Extrait du site des Amis du Patrimoine de Ligny : <http://lignyadp.free.fr/historique.htm>



C'est où ?



- 1 : en bas de la petite rue
- 2 : en bas de la grande rue
- 3 rue Reine de Sicile (Maison Marguerite de Bourgogne)
- 4 : rue du Champ du Faubourg